



TIR SPORTIF MARMANDAIS

Siège Social : Mairie de Marmande 47200

Stand: 'LA CAILLAOUERE' 47200 FOURQUES/GARONNE

TEL. 05.53.94.30.35 ou 05.53.79.39.30

Siret : 421 505 884 000 21 A.P.E : 926C

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 SEPTEMBRE 2019

Présents : 43

Pouvoirs : 25

Le Président M. SCHEMANN ouvre la 50^e Assemblée Générale en remerciant pour leur présence les nombreux licenciés, Mr BILIRIT Maire de Fourques qui nous a prêté la Salle, Mr DIAZ Président de la Ligue d'Aquitaine et Mr VIDALIE Responsable Régional des Arbitres.

Les licenciés ont pris connaissance du Procès Verbal de la saison 2017-2018 sur le site et

le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

RAPPORT MORAL

La saison s'est terminée avec 164 licenciés et le quota restera à 170 pour la saison qui vient.

Le prix de la licence adulte est passé à 140€ et 60€ pour les jeunes

Notre Ecole de Tir se développe avec 7 jeunes encadrés par Mrs LAMBERT et LAILLETTE.

Merci à eux 2 et à Mr AUJARD nous permettant de participer aux manifestations comme Val de Garonne, Tickets Loisir et Forum des Sports avec la retombée de quelques jeunes (réalisation d'une nouvelle plaquette présentant notre Stand par Mr LAMBERT distribuée à ces occasions).

Formation de 4 Arbitres de Club : Mrs BELHARTZ, CECOT, DE MARIA et LAMBERT pour renforcer la sécurité sur les pas de tir.

Merci à Mr STEFANUTO pour ses travaux (fabrication de gongs) en vue des Championnats de TAR et Silhouettes Métalliques se déroulant chez nous.

Remerciements à Mme JOUIS qui a préparé le repas lors de notre Concours de Mars dernier.

RAPPORT FINANCIER

Lecture des comptes par Le Président

Recettes : 46.511,90 €

Dépenses : 43.308,24 €

soit un solde créditeur de 3.203,66 €

A côté du compte courant, l'Association détient 10.000 € de parts Sociales et 15.455.06 € Sur un Livret

Ce qui représente une avance de 6 mois de trésorerie si cela était nécessaire.

Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité ainsi que le prévisionnel.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu par Mr ARBOUSSET : résultats comptables en concordance avec la banque et gestion correcte.

Mr RIVIERE et Mlle LUCAS-VIDAL sont élus pour la saison prochaine.

2 corrections sont apportées sur l'intitulé des Subventions : **Participation de la Ligue et du Département.**

RAPPORT SPORTIF

Cette année encore, nous avons organisé au niveau Départemental les Championnats 25/50m, Silhouettes Métalliques et TAR.

Nous rappelons que pour participer aux Régionaux, les tireurs s'inscrivent eux-mêmes et règlent leur engagement qui leur sera remboursé à la réception des résultats.

Le jeune Loris BELLOC a participé au Championnat de France EDT à MARSEILLE et une récompense lui est remise.

Mr RIVIERE et Mlle LUCAS-VIDAL se sont rendus à VITROLLES où ils ont participé au Championnat de France de TAR : une dotation leur avait été remise avant leur départ.

Jeunes qui ont suivi les « CIBLES » qui leur sont remises par leur entraîneur M. LAMBERT : B.FARINA, E.GENTIL, A.CHAPEYROU et L.BELLOC.

L'équipe Pistolet 22 a représenté le Club cette année encore dans 5 départements d'Aquitaine en participant au CRAP.

INTERVENTION DE MR LE MAIRE DE FOURQUES

Qui doit se rendre à une autre manifestation.

Heureux de nous accueillir dans la Salle de la Commune, il constate la bonne santé du Club (aussi Bien le nombre de licenciés que la bonne gestion des Comptes).

Il se réjouit de la paix autour du Club (arrangement pour les dates de fermeture pour la Chasse à la Palombe) et entente avec le voisinage avec régularisation auprès de certains organismes.

TRAVAUX

Nous avons déplacé la Butte du 100m avec une pelle mécanique.

Mr DUCOS voisin du Club est venu avec son tracteur nettoyer le Stand

Fabrication de 20 Tables pour le pas de tir 25m améliorant sécurité et confort des tireurs.

PROJETS

Peinture de ces mêmes tables avec un vernis protecteur.

Achat d'une Carabine Air Comprimé pour l'Ecole de Tir qui se développe.

Devis pour le traitement des Charpentés.

RAPPELS

Dates d'arrêt des Tirs aux Armes à feu : du 9 Octobre au soir au 9 Novembre à 14h.

Concours Amical les 28 et 29 Septembre prochains.

Mr DIAZ nous rappelle :

Un compétiteur qui emprunte l'arme du Club pour se rendre à un Concours doit avoir une lettre d'autorisation du Président et, si c'est un Jeune le Président doit l'accompagner et lui Remettre l'arme sur le Pas de Tir.

Mr VIDALIE nous fait part de son désaccord sur le prix de 6€ demandé pour le 1° Carnet de Tir.

Il nous rappelle ensuite que les 4 Arbitres de Club ont été formés pour assurer et renforcer la sécurité avec courtoisie mais ne peuvent pas remplacer les arbitres officiels pour certaines opérations.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h10.

Le Président
M. SCHEMANN

La Secrétaire
M. NAVARRO

Le Trésorier
D.NAVARRO

